SOUTIEN AUX PROJETS ÉTUDIANTS : CULTURE ACTIONS DU CROUS

Vous avez un projet culturel, citoyen, scientifique ou solidaire ? Grâce à la CVEC et au dispositif Culture ActionS, tout au long de l'année, le Service Culture et Vie de Campus du Crous soutient les projets étudiants !

Calendrier 2025-2026

Les prochaines dates :

» **Vendredi 29 août 2025**

- **Vendredi 10 octobre 2025**
- **Vendredi 14 novembre 2025**
- **Vendredi 9 janvier 2026**
- **Vendredi 6 février 2026**
- **Vendredi 13 mars 2026**
- **Vendredi 10 avril 2026**
- **Jeudi 7 mai 2026**
- **Vendredi 26 juin 2026**

Attention le dépôt du dossier complet doit être effectué deux semaines avant la commission.
La commission Culture ActionS et Vie de Campus se réunit environ tous les mois pour évaluer les projets dont la réalisation s'insère dans le territoire de l'Académie et qui portent sur les thématiques suivantes : Culture / Ecologie / Santé / Solidarité / Sciences / Citoyenneté.

Vous pouvez solliciter un financement auprès du CROUS pour votre projet tout au long de l'année si le projet répond à ces critères :

- **Être présenté OBLIGATOIREMENT par :**

– Un ou plusieurs étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant
– Ou une association étudiante
> Être en lien avec les orientations prioritaires fixées par la ministre de l'enseignement supérieur ou dans les autres champs de la vie étudiante. Le projet ne doit pas relever du cursus universitaire (projets « tutorés » entrant dans le cadre des études et donnant lieu à une note)
> Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (OBLIGATOIREMENT une restitution de projet dans le milieu étudiant de l'académie faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier)
> Disposer d'un ou de plusieurs appuis financiers (subventions, co-financements) d' autres partenaires publics ou privés.
> Ne pas présenter un projet déjà réalisé
> Présenter un budget équilibré
> Prévoir l'engagement de faire apparaître le logo du Crous et financé par la CVEC sur

tous les supports de communication relatifs au projet.
> Respecter la charte socio-écologique du CROUS

» Instruction des projets :

Les appels à projets seront établis à partir du formulaire de financement et l'annexe financière complétés par les pièces suivantes :
> Photocopie de la carte d'étudiant du responsable du projet si celui-ci est présenté par un étudiant,
> Attestation sur l'honneur de l'étudiant mentionnant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
> Attestations des co-financements acquis,
> Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel

» Pour une association :

> Composition du bureau et statuts
> Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture

Tout document nécessaire à la bonne compréhension du projet peut être joint.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Les projets reçus moins d'une semaine avant la commission pourraient être étudiés à celle d'après.

Un mail d'information sera envoyé au porteur de projet pour préciser la date de passage en commission.

Télécharger le formulaire - 350 Ko, PDF" rel="noopener noreferrer" target="_blank">> Télécharger le formulaire

Télécharger l'annexe financière - 265 Ko, PDF" rel="noopener noreferrer" target="_blank" >> Télécharger l'annexe financière

Si une subvention est accordée, vous devrez renvoyer ce rapport d'activité et bilan financier après la réalisation du projet à l'adresse : projets.cvec@crous-versailles.fr

Télécharger le rapport d’activité et bilan financier - 82 Ko, DOCX">> Télécharger le rapport d’activité et bilan financier

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez contacter le coordinateur le plus proche de ton établissement.

> Site du CROUS de l'Académie de Versailles

Retrouver les informations dans le guide de l’appel à projets

Votre dossier complet est à renvoyer uniquement par mail à cette adresse :

> projets.cvec@crous-versailles.fr